



Bilan des activités de la réserve naturelle

Actualités phyto : gestion écologique des cimetières

**ARTISANS****Accompagnement et Conseil****Multi-plans & services**

LAMOTHE Frédéric

11 route d'Hermé

Port : 06.76.46.51.30

[www.multipianservices.fr](http://www.multipianservices.fr)

multipians-services@orange.fr

**Couverture, zinguerie****SARL BERTAMINI Fils**

5, rue du Château

Tél : 01.64.60.82.89

**Electricité générale****LEMAIRE Guy**

Electricité générale

106D, avenue de la Gare

Tél : 01.64.00.70.51

Fax : 01.60.67.14.54

**RONYelec**

63, grande rue

Tél : 01.64.00.53.27

Port : 06.21.06.67.54

**ENT. SEBASTIEN****ELECTRICITE**

(Pose d'antennes)

6, rue du Château

Tél/fax : 01.64.60.80.87

Port : 06.68.62.80.87

**Froid, Climatisation,****Chauffage****CHAUD FROID SERVICES**

26, rue de l'Eglise

Tel : 01.64.00.59.91

Port : 06.76.58.34.54

**Isolation****ZAWADZKI Pascal**

72, rue Saint-Vincent

Tél : 01.64.00.56.15

Port : 06.07.96.65.89

**Maçonnerie****HEURTEVENT Franck**

68, grande rue

Tél : 01.64.00.24.98

**SOLUCH Michel**

57 rue Saint-Vincent

Tél : 01.64.00.76.79

**Menuiserie****BRIOIS Gérard**

28, chemin du Cours aux Piats

Tél : 01.64.00.77.54

**VIENNOT Eric**

25, Chemin du Cours aux

piats

Tél : 06.99.85.80.81

**Peinture****GARCIA Michel**

1, Chemin de la Forêt

Tél : 01.64.60.80.61

Fax : 01.64.00.73.60

**SAMPEDRO Carlos**

11 rue Saint-Vincent

Tél : 06.72.47.47.58

**RUDY MAURY**

Tél : 06.11.76.65.28

**Plâtrerie, Maçonnerie****EURL ZP ZAWADZKI****Pascal**

72, rue Saint Vincent

Tél : 01.64.00.56.15

Port : 06.07.96.65.89

**Plomberie****Olivier SCHMITT****plomberie**

1, ruelle Saint Cyr

Tél : 06.60.37.11.59

**Terrassement****CHAILLOU Daniel**

109, avenue de la Gare

Tél : 01.64.00.73.20

Fax : 01.64.60.81.34

**ALVES PAVAGE**

100, Grande Rue

Tél : 01.60.67.24.08

Port : 06.48.16.89.77

**SANTÉ****Dentiste****HANS Claudie**

76, Grande Rue

Tél : 01.64.00.78.21

**Infirmières****COMPIN - MORIETTE**

51 bis, Grande Rue

Tél : 01.64.00.70.68

**Pharmacie****HUET Alain**

12, Grande Rue

Tél : 01.64.00.70.10

**Médecin****FENOT Jean-Paul**

14, rue de l'Eglise

Tél : 01.64.00.74.26

**ENTREPRISES****Engrais (DÉPÔTS)****SICA DE GOUAIX**

C.D. n° 49

Tél : 01.60.58.67.71

**Fabrication d'aliments****DUC**

37, rue du Château

Tél : 01.60.58.56.00

Fax : 01.64.00.77.62

**Horticulture et vente aux particuliers**

« Les serres de Gouaix »

**EARL GILBLAS DBB**

31, Chemin du Cours aux

Piats

Tél : 01.64.00.77.80

Fax: 01.64.00.79.74

[Serresdegouaix77@gmail.com](mailto:Serresdegouaix77@gmail.com)**Plastiques****GOUAIX PLASTIQUES**

4, rue de la Fontaine

Tél : 01.64.00.79.56

Ou : 01.64.00.78.91

Fax : 01.64.00.73.47

**Panneaux publicitaires****SELF LITE International**

Directeur usine :

M.NUNDOO

4, rue du Château

Tél : 01.64.60.16.01

Fax : 01.64.60.15.74

**Pompes Funèbres, Marbrerie****BRIOIS Gérard**

26, chemin du Cours aux

piats

Tél : 01.64.00.77.54

Fax : 01.64.00.72.72

**COMMERCES****Fabrication de bijoux****Atelier Flor**

Tél : 01.60.67.17.34

[latelierflor@latelierflor.fr](mailto:latelierflor@latelierflor.fr)**Bar - tabac****La RENAISSANCE**

15, Grande Rue

Tél : 01.64.00.76.22

**Boulangerie – pâtisserie****CADOT Jérémie et Aurélie**

7, Grande Rue

Tél : 01.64.00.62.87

**Alimentation Générale (libre-service, journaux)****LASRI Belkacem**

2, Grande Rue

Tél : 01.64.60.86.74

**Crêperie****CREP'A-DOM**

Port : 06.95.52.61.45

[Jean-jacques77@orange.fr](mailto:Jean-jacques77@orange.fr)**Salon de coiffure****C'dans l'hair**

1, Grande rue

Tél : 01.64.00.71.79

**Onglerie****RomaneSpa à domicile**

Tel : 01.60.67.32.93

[contact@romanespa.fr](mailto:contact@romanespa.fr)**Coiffure à domicile****PHILIPPE Isabelle**

40, rue du Château

Tél : 01.64.00.76.80

**K'ryn coiffure à domicile**

63, Grande Rue

Port : 06.69.15.35.35

**Esthétique et coiffure à domicile****NEZONDET Stéphanie**

8, impasse des Rosiers

Port : 06.82.04.49.25

**Garage****Garage HUTPIN**

6 bis, Chemin de la Forêt

Tél : 01.64.00.72.46

**Institut de beauté et soins****ISABELLE INSTITUT**

11, rue de l'Eglise

Tél : 01.64.00.02.34

**Animation musicale –****Sonorisation – Dj****Thierry Animation**

113, avenue de la Gare

Tél : 01.64.00.79.93

**Valorisation immobilière****Home-staging****WAWRZYNIAK Natalia**

52, rue du Verseau

Tel : 06.76.20.90.10

## *Chères concitoyennes, Chers concitoyens,*

En ce début d'année 2015, je vous présente tous mes vœux en particulier aux malades, aux personnes isolées, aux chômeurs, à ceux qui ont des difficultés financières. Que l'année 2015 soit meilleure que celle qui vient de se terminer.

La crise qui nous frappe depuis 2008 fait de plus en plus sentir ses effets. L'année qui commence sera marquée par la réduction des dotations de l'état aux collectivités locales. Ces économies nécessaires et sans doute encore insuffisantes se traduiront par des coupes sombres dans nos budgets. Nous serons tous concernés et nous devons nous y préparer. Rigueur et prudence devraient nous permettre d'affronter cette réalité.

Le projet d'aménagement d'un centre-ville au lieu-dit les Corbérantes devra être mené avec le souci d'impacter le moins possible nos finances communales. L'architecte vient de rendre son travail et nous allons nous atteler à la tâche dès janvier.

L'aménagement de la voirie dans la grande rue semble satisfaisant même si le stationnement est un peu difficile par endroit.

La transformation de l'ancien bureau de poste en bibliothèque est à l'étude, l'avant-projet demandé à l'architecte venant de nous parvenir.

La commission informatique de la communauté de communes du Bassée-Montois travaille au déploiement de la fibre dans notre secteur (voir article en pages intérieures)

Bien que les temps soient difficiles le conseil municipal reste à votre écoute et se joint à moi pour vous souhaiter une bonne année 2015.

Le Maire  
FÉNOT Jean-Paul

### *Journal édité par la Municipalité de Gouaix*

*Responsable de la publication : Monsieur FÉNOT  
Jean-Paul, Maire de Gouaix – Numéro 56 – Edition  
de janvier 2015 – Conception et réalisation :  
Commune de Gouaix- Imprimé en 600 exemplaires.*

## SOMMAIRE

**Page 3**

**Mot du Maire**

**Page 4**

**Présentation du Conseil Municipal**

**Pages 4 à 5**

**Quelques rappels des obligations des citoyens  
pour améliorer la vie dans la collectivité**

**Page 5**

**Recensement de la population**

**Page 6**

**- Inauguration de la plaque commémorative du  
24 août 1944**

**- Cérémonie en hommage aux anciens  
combattants de la guerre d'Algérie**

**Page 7 à 9**

**Etat civil**

**Page 10 et 11**

**Bilan des activités de la réserve naturelle**

**Pages 12 à 17**

**Actualités associatives**

**Page 18**

**Octobre rose**

**Page 19**

**- Les bouchons de l'espoir  
- les scènes rurales**

**Page 20**

**Votre compteur d'eau**

**Pages 21 et 22**

**Aménagement numérique**

**Page 23 et 24**

**Le bilan de santé**

**Page 25 à 29**

**Actualités phyto**

**Page 30**

**Communiqué assurance maladie**

**Page 31**

**Liste des associations**

## Présentation du Conseil Municipal



**De gauche à droite :** Monsieur ROUSSEL Michel, Monsieur BOUCHARIN Philippe, Monsieur IDRISOU Razak, Madame VOISIN Christine, Madame MAZANKINE Ana, Madame CHANTRAIT Françoise, Monsieur TAUSTE Pedro, Madame COURTOIS Dominique, Monsieur FÉNOT Jean-Paul, Madame VERRIER Laure, Madame LEONARD Hélène, Monsieur GRIFFE Joël, Madame VOISIN Sandrine, Monsieur LAMOTHE Frédéric, Monsieur PHELIPPEAU Stéphane

## Quelques rappels des obligations des citoyens pour améliorer la vie dans la collectivité

### Stop aux bruits inutiles

Tout type de bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisirs...) ne doit pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit. Un aboiement continu, une mobylette qui pétarade, les hurlements répétés d'un enfant... sont autant de nuisances sonores à proscrire systématiquement.

#### Bruits de chantier

Ils sont autorisés :

- Entre 7h et 20h du lundi au samedi (sauf jours fériés)
- Exception faite aux interventions d'utilité publique urgente.

**Appareils bruyants, outils de bricolage** (perceuse, raboteuse, scie) **ou de jardinage** (tondeuse à gazon, motoculteur...)

Ils sont autorisés :

→ **les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30**

→ **les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h**

→ **les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h**

#### Tapage nocturne

Entre 22 heures et 7 heures du matin : les bruits ou tapage injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 3<sup>e</sup> classe (Code pénal : [Article R 623-2](#)).

## Déneigement

**En hiver, riverains, propriétaires ou locataires doivent dégager la neige accumulée sur les trottoirs devant leur domicile ou leur magasin, ainsi que d'y répandre du sel en cas de verglas.**

Pour les habitats collectifs, il appartient aux syndicats de prendre les mesures qui s'imposent.

En cas de problème, la personne accidentée peut

entreprendre des poursuites contre le riverain négligeant car "chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence".

Code général des collectivités territoriales et du Règlement sanitaire départemental

## Entretien du Ru

Suite à la visite effectuée dans la commune par les agents de la DDT service de l'eau et rivière, **il est rappelé aux propriétaires riverains du ru de la boueasse qu'ils sont tenus à un entretien régulier du cours d'eau.**

L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou le cas échéant à son bon potentiel écologique notamment par enlèvement des embâcles, débris, et atterrissements flottants ou non par élagage ou recépage de la végétation des rives. (Article L215.-14).

## Bien vivre avec les animaux !

### Déjections canines

Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections de leur animal.

leur comportement, de porter atteinte à la tranquillité publique.

### Nuisances sonores

Il est interdit de jour comme de nuit, de laisser crier ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des animaux dans un logement, un local commercial, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, un enclos attenant ou non à une habitation, susceptibles par

### Nourrir des animaux

Déposer des graines ou de la nourriture en tous lieux publics, cours ou autres parties d'immeuble pour y attirer les animaux errants (chats ou pigeons), est interdit lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs.

## Respecter les lieux publics

Il est interdit d'effectuer d'abandonner, de déposer ou de jeter des détritrus, sur tout ou partie de la voie publique, bancs, trottoirs. Jeter un papier au sol, vider

le cendrier de sa voiture dans le caniveau ou abandonner des déchets sur un banc public est rigoureusement interdit.

## Recensement de la population

Nous vous présentons les trois agents recenseurs qui auront pour mission de réaliser l'enquête de recensement du 15 janvier au 14 février 2015. Ces

personnes ont été sélectionnées pour leur sérieux et leur discrétion, nous vous remercions de leur réserver un bon accueil.



## Inauguration de la plaque commémorative du 24 août 1944

### Une trace à leur mémoire

**Ils n'étaient que 5 pour sauver la population masculine de Gouaix, de la fureur des nazis à l'approche des forces Alliées, le 24 août 1944. La commune de Gouaix, reconnaissante, leur a dédié une plaque commémorative.**

A 10H 30, dimanche 24 août 2014, nous avons fixé rendez-vous aux Gouaillonnes et aux Gouillons



devant la Mairie pour un périple du souvenir et inaugurer une plaque commémorative. Nous avons d'abord déposé une première gerbe à la mémoire de Paul

Laurent, abattu par une rafale de mitrailleuse allemande. Puis ce fut le tour de René Pachot et de Christophe Burban pour enfin découvrir la plaque apposée sur l'ancienne mairie, actuellement siège de l'AGRENABA, dans la rue de l'Eglise. Gaston Autreau, Sylvain Boynard, Ladislav Urban dit François et Messieurs Michaud et Miollet, intercedèrent auprès des officiers allemands afin d'éviter un massacre, tel

celui d'Oradour-sur-Glane. Nous avons rappelé les faits en présence de parents des victimes et de ces courageux intercesseurs : « Il y a 70 ans, les hommes de la commune étaient rassemblés afin d'être fusillés par l'occupant allemand qui se repliait face à la poussée des Alliés. Préalablement, les nazis avaient massacré Messieurs Laurent, Burban et Pachot. Des tirs essuyés par les soldats allemands étaient le prétexte à cette sauvagerie . . .

Messieurs Michaud et Miollet (citoyen suisse dont on sait peu de choses) et Ladislav Urban sont présentés comme interprètes. Il faut imaginer leur



responsabilité : une erreur, une hésitation, un propos mal compris pouvaient se solder par le pire, l'exécution des otages. 70 ans après, nous laissons sur ce mur une trace pour leur témoigner notre reconnaissance d'avoir reconquis la liberté qui leur avait été ôtée et qu'ils nous ont léguée. »

## Cérémonie en hommage aux anciens combattants de la guerre d'Algérie

Madame la Présidente du Comité de la FNACA de Sourdon en collaboration avec Monsieur le Maire de Gouaix a organisé une cérémonie pour l'inauguration d'une plaque commémorative sur le Monument aux Morts de Gouaix, en hommage aux combattants et Victimes de guerre en Algérie, Maroc et Tunisie.



Monsieur le Maire de Gouaix a contribué activement à l'organisation de cette cérémonie et nous a fait honneur de sa présence, un défilé a eu

lieu accompagné de 24 porte-drapeaux et d'une fanfare.

Monsieur Serge Debrenne Secrétaire Départemental, Monsieur Jean Simon Trésorier Départemental, Monsieur Chesney Responsable du secteur Sud Est de Seine-et-Marne et son adjoint Monsieur Delette, les Présidents et de nombreux adhérents des divers comités du secteur ont participé à cette cérémonie.

La Croix du Combattant a été remise à deux adhérents, messieurs Delors Maurice et Beffare Robert.

A l'issue de cette cérémonie le verre de l'amitié a été offert par Monsieur le Maire de Gouaix et son Conseil Municipal.



## Votre Etat civil



### Première demande et renouvellement de carte d'identité

#### Première demande pour un majeur :

- 2 photos d'identité identiques, format 3.5 x 4.5, identiques, de face tête nue, fond clair, neutre et uni,
- Justificatif de domicile
- Acte de naissance de moins de 3 mois (extrait avec filiation ou copie intégrale). Si l'acte de naissance ne permet pas de prouver la nationalité : un justificatif de nationalité française
- Copie du livret de famille (pour les femmes mariées),

#### Renouvellement pour un majeur :

- 1 copie de votre ancienne carte d'identité
- 2 photos d'identité identiques, format 3.5 x 4.5, identiques, de face tête nue, fond clair, neutre et uni,
- Justificatif de domicile
- Si la carte d'identité est périmée depuis plus de 5 ans, il faut 1 acte de naissance de moins de 3 mois (extrait avec filiation ou copie intégrale). Si l'acte de naissance ne permet pas de prouver la nationalité : un justificatif de nationalité française
- Copie du livret de famille (pour les femmes mariées),

#### **Pour les personnes hébergées :**

- Déclaration d'hébergement,
- Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant,
- Pièce d'identité de l'hébergeant.

#### Première demande pour un mineur :

- 2 photos d'identité identiques, format 3.5 x 4.5, identiques, de face tête nue, fond clair, neutre et uni,
- Copie de la pièce d'identité du parent qui dépose la demande
- Justificatif de domicile du parent
- Acte de naissance de l'enfant de moins de 3 mois (extrait avec filiation ou copie intégrale). Si l'acte de naissance ne permet pas de prouver la nationalité : un justificatif de nationalité française
- Copie du livret de famille

#### Renouvellement pour un mineur:

- 1 copie de votre ancienne carte d'identité
- 2 photos d'identité identiques, format 3.5 x 4.5, identiques, de face tête nue, fond clair, neutre et uni,
- Copie de la pièce d'identité du parent qui dépose la demande
- Justificatif de domicile du parent
- Si la carte d'identité est périmée depuis plus de 5 ans, il faut 1 acte de naissance de moins de 3 mois (extrait avec filiation ou copie intégrale). Si l'acte de naissance ne permet pas de prouver la nationalité : un justificatif de nationalité française
- Copie du livret de famille (pour les femmes mariées)



#### **En cas de perte ou de vol pour mineur et majeur:**

- La déclaration de perte ou de vol,
- 25 euros en timbres fiscaux.

**Rappel, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans (pour les personnes majeures), pour les cartes d'identité sécurisées délivrées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et les cartes d'identité sécurisées**

délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

## Actes d'état civil

Demander à la mairie de naissance, de mariage ou de décès. Joindre une enveloppe timbrée à vos noms et adresse.

***Pour les français nés ou mariés à l'étranger s'adresser au :***

Service centrale de l'état civil – 44941 NANTES  
CEDEX 9

***Pour les personnes nées dans les départements ou territoires d'outre-mer s'adresser au :***

Ministère des départements et territoires d'outre-mer – 27 rue Oudinot – 75007 PARIS



### Demande et renouvellement de passeport

Contactez le service des passeports à la mairie de Bray-sur-Seine au 01.60.67.10.11

### Recensement militaire

Les jeunes gens et jeunes filles de 16 ans sont tenus de se faire recenser à la mairie de leur domicile avec :

- Carte d'identité,
- Livret de famille.



### Inscription sur la liste électorale

- Carte nationale d'identité
- Jusficatif de domicile

### NUMEROS UTILES

**Mairie**

01.64.00.70.04  
Fax : 01.64.00.79.75

**Agence postale**

01.64.00.90.41

**Centre de tri de Provins**

01.60.67.04.42

**Centre de loisirs et accueil périscolaire**

01.64.60.83.90

**Cantine**

01.64.60.81.02

**Ecole primaire**

01.64.00.70.77

**Ecole maternelle**

01.64.00.72.41 ou 09.63.27.00.44

**Communauté communes Bassée-Montois**

01.60.67.09.10

**Smetom-Geeode**

01.64.00.26.45

**Gendarmerie de Gouaix**

01.64.00.70.05

**Lyonnaise des Eaux**

01.64.01.12.81

**Trésor Public de Bray-sur-Seine**

01.60.67.11.78

**Sous-préfecture de Provins**

01 60 58 57 77

### NUMEROS D'URGENCES

**S.A.M.U.**

15

**Police**

17

**Pompiers**

18

**Centre anti-poisons**

01.40.05.48.48



## ETAT CIVIL



### Les naissances

ROBIN Maëly  
20/03/2014

DAL PAN Sacha  
28/04/2014

BAUGÉ Milan  
20/06/2014

CORNU Iona  
24/06/2014

COLLIER Mathéo  
06/07/2014

SCHILTZ Timéo  
16/07/2014

MÛNCH Léna  
29/07/2014

DOURVENELLE Lucas  
17/08/2014

HERY Lorenzo  
17/09/2014

BOUROUIN Gaël  
05/10/2014

TOURON Léna  
14/11/2014

LOREGGIA Mattéo  
16/11/2014

DEURVEILHER Eryne  
02/12/2014

MARIA Aaron  
11/12/2014

FOURNIER Kelly  
31/12/2014



### Les mariages

HENRY Christophe et SPASSEVITCH Véronique  
07/06/2014

HEURTEVENT Franck et LEFRAIS Christelle  
13/09/2014

SECHERESSE Frédéric et JAN Sandrine  
05/12/2014



### Les décès

DUMONT Robert  
02/01/2014

POINÇON Yves  
07/01/2014

LEFRANC Jean  
12/01/2014

GILBLAS Georges  
14/02/2014

AUDIN Renée  
24/04/2014

VAJOU André  
26/08/2014

PERENNES Yvette  
02/11/2014

## LE PATRIMOINE

### Bilan des activités de la réserve naturelle de la Bassée Premier semestre 2014

#### Un semestre de changements...

Ce début d'année 2014 a été marqué par de nombreux changements au sein de l'AGRENABA, l'Association de Gestion de la Réserve Naturelle de la Bassée. Suite au départ de Magalie Rivière, la réserve a recruté une nouvelle conservatrice : Camille Meunier. Originaire de la région Centre, elle a réalisé ses études en Île-de-France et à Paris jusqu'à obtenir un master en écologie. Son intérêt pour les forêts et les milieux humides ainsi que ses expériences dans la région ont fait d'elle la candidate choisie pour le poste de conservatrice.

Mais ce n'est pas le seul changement au sein de l'équipe de la réserve ! En effet, la réserve accueille depuis le mois de mars un stagiaire en master, Alexis Colin qui a 6 mois pour travailler sur des questions liées à l'hydrologie, et recrute son premier apprenti

technicien-animateur. Les entretiens auront lieu début juillet et désigneront quel jeune viendra, pendant 2 ans, apprendre le métier en alternance.

Suite aux dernières élections municipales, le conseil d'administration de l'AGRENABA a changé lui aussi. Il est constitué de nouveaux représentants des 7 communes concernées par la réserve, élus par les conseils municipaux, et deux anciens élus. Ce conseil d'administration a réélu M. Petit comme Président de l'association pour un troisième mandat et la Vice-présidence a été confiée à M. De Beco.

#### Mais une logique d'actions conservée : protéger, gérer et faire découvrir

##### Protéger

Comme tous les ans, les agents de la réserve assurent un suivi de la faune et de la flore du territoire car pour les protéger, il faut les connaître. Les amphibiens (grenouilles, crapauds et tritons) sont étudiés dès la fin de l'hiver et pour la première fois en 2014, le Pélodyte ponctué est entendu sur la réserve (étang de Neuvry). Cette espèce était déjà connue en limite de réserve naturelle, sur l'ancienne carrière de Neuvry. Nous suspectons qu'elle utilisait les boisements de la réserve pour hiverner, mais les chants entendus sur les prairies de la commune de Jaulnes nous ont permis de confirmer sa présence. Jusqu'à la fin de l'été, les agents recenseront également les oiseaux, les libellules, les papillons et les plantes présentes sur la réserve.



Le chant du Pélodyte ponctué a été entendu sur la réserve pour la première fois en 2014.

réserve (étang de Neuvry). Cette espèce était déjà connue en limite de réserve

naturelle, sur l'ancienne carrière de Neuvry. Nous suspectons qu'elle utilisait les boisements de la réserve pour hiverner, mais les chants entendus sur les prairies de la commune de Jaulnes nous ont permis de confirmer sa présence. Jusqu'à la fin de l'été, les agents recenseront également les oiseaux, les libellules, les papillons et les plantes présentes sur la réserve.

Les chauves-souris ont également été mises à l'honneur cette année puisqu'elles ont fait l'objet

d'un week-end d'inventaire durant lequel les spécialistes, aidés d'une trentaine de bénévoles, sont allés inspecter les bâtiments publics à la recherche de colonies de reproduction sur tout le secteur de la



A la recherche des chauves-souris.

Bassée et 7 colonies ont été découvertes. La nuit, équipés de détecteurs à ultra-sons, ils ont effectué des points d'écoute

pour appréhender l'activité de chasse des chauves-souris. Les résultats sont en cours d'analyse, affaire à suivre...

Cependant, vous pouvez tous participer à la connaissance du territoire !

Nous sommes actuellement à la recherche d'un gros coléoptère (famille des scarabées) appelé "Lucane cerf-volant" qui est visible surtout au crépuscule.



Les données de répartition sont lacunaires et nous sommes preneurs de toutes les observations que vous avez pu faire.

L'objet des convoitises : le Lucane cerf-volant.

### Gérer

Les travaux de gestion sont peu nombreux en début d'année pour respecter la tranquillité des animaux se reproduisant et laisser le temps aux plantes de fleurir. Toutefois, les étudiants d'un lycée agricole de Troyes s'est rendu chez un particulier de la commune des Ormes-sur-Voulzie pour voir les résultats des travaux qu'ils avaient réalisés en 2013 et prévoir le chantier de gestion qui aura lieu à l'automne 2014. Est-ce que c'est depuis les premiers chantiers au marais augé que le busard des roseaux peut y nicher ? Fabien l'avait déjà enregistré comme nicheur en 2013, et oui, à cette époque, les travaux sur le marais avaient déjà débuté. Par contre, à l'endroit précis où il niche, je ne crois pas qu'il y ait eu des actions de gestion (Faudra voir avec Fabien).

### Faire découvrir

La réserve donne également rendez-vous régulièrement aux passionnés de nature par le biais d'un programme d'animations. Au cours des 5 animations de ce premier semestre, ce sont près de 70 personnes qui sont venues découvrir la réserve à travers différentes thématiques (faune, flore, zones humides,...). Ces sorties nature sont accessibles dès le plus jeune âge, ce sont d'ailleurs les enfants qui ont pris les choses en main quand il a fallu aller à la recherche des amphibiens ! Ils ont ramené les animaux à l'animateur pour qu'il les aide à les identifier.



L'ambiance et le décor de l'exposition photo a plongé les visiteurs au cœur de la réserve de la Bassée.

Vous le reconnaitrez facilement avec ses grosses mandibules semblables à des cornes.

Plus d'informations sur : <http://www.insectes.org/enquete/lucane.html>.



Le pâturage ovin de développe sur la réserve depuis 2012.

En revanche, l'entretien des milieux ouverts par pâturage a déjà commencé. Elise Colas a installé ses moutons en Bassée le 29 mai. Son itinéraire la mènera sur la réserve au mois de juillet où ses bêtes passeront sur la commune de Gouaix.

L'expérience du pâturage des bœufs des Ormes-sur-Voulzie a montré l'efficacité que peuvent avoir ces animaux et a servi d'exemple. La réserve est en train de développer divers projets de pâturage bovin.

Au programme également, une expo photo à Bray-sur-Seine. L'exposition "A mille lieux, dans la réserve" a accueilli environ 350 personnes dans un univers poétique et naturel récréant les trois grands milieux présents dans la réserve naturelle : la forêt alluviale, les zones humides ainsi que les pelouses et prairies. La maquette à grande échelle était aussi un des points forts de l'exposition. D'un seul coup d'œil les visiteurs ont pu la situer, comprendre la rareté de certains milieux et la nécessité de protéger cet espace sensible. Un bel outil pédagogique qui sera à la disposition des communes et écoles qui le souhaitent.

Pour plus d'informations sur les actualités de la réserve et les actions menées, n'hésitez pas à faire un tour sur notre site internet : [www.reserve-labasse.fr](http://www.reserve-labasse.fr).

## ACTUALITES ASSOCIATIVES

### TI'GOUAIX

L'association Ti'Gouaix a été présente et a proposé des animations et ateliers tout au long de cette année 2014.

Pour Pâques : le matin les enfants ont pu réaliser un panier pour aller à la chasse à l'œuf .L'après-midi dans les jardins de la mairie une grande



chasse à l'œuf a été organisée pour les enfants du village ainsi que la vente de barbes à papa, bonbons, et boissons.

L'association a participé à sa 1ère fête communale



sous un soleil magnifique. Cette journée rencontra un vif succès avec les

divers jeux pour enfants et adultes tels que: La course en sac, le fakir, le contactor, le chamboule tout.....et le stand de friandises. Les enfants avaient reçu un petit carnet de tickets offert par la mairie, ils venaient jouer et recevaient des gouairos en échange .A la fin ils pouvaient échanger les gouairos contre un lot, pas de perdants que des gagnants....et des enfants heureux.

u

En Octobre à titre personnel pour "Octobre rose" les membres de Ti'Gouaix ont participé et encadré " la petite marche" et tenu des stands.

Hallo..Gouaix !! Halloween....c'était le 01 novembre au foyer rural. Un spectacle aux couleurs d'halloween !!

Jef Jarry un magicien professionnel invité par Ti'Gouaix présenta un spectacle de magie époustouflant avec des tours incroyables. L'apparition d'animaux ravit les enfants. Ce spectacle interactif émerveilla les petits et les grands. Des couleurs, des sons, des lumières étaient au rendez-vous tout comme vous qui êtes venus nombreux.

Pour terminer le spectacle le magicien offrit une sculpture sur ballon à chaque enfant présent.



En décembre, Ti'Gouaix s'habillait de rouge et blanc.

Le 6 c'était le marché de Noël au foyer rural. L'association Ti'Gouaix s'installait pour l'atelier créatif.

Les enfants ont pu réaliser un "pense bête" en découplant pour y accrocher les dernières commandes de Noël et déguster les sablés de Noël.

Ti'Gouaix vous remercie d'avoir répondu présent à ses manifestations et vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne année 2015.

A bientôt sur notre site

### LES BOULISTES

Notre association est composée de 22 membres. Durant l'année 2014, nous avons participé à 8 concours internes (coupe de Seine-et-Marne, Coupe de France, Championnat par équipe des clubs,..) et à des concours officiels en extérieurs (La Rochette, Melun, Rozay en Brie, Fontenay-Trésigny,...).

Nombre de points obtenus: 41 points en équipe homogène +2 points en panaché

Henzo Bonneson (11 ans) est champion de Seine et Marne doublette et finit en demi-finale de la triplète. Il gagne aussi le trophée Jeune de la Rochette. Il totalise 25 points.

Vice-président : M MIRAT Bruno 06.99.02.06.64

<b>Concours officiels 2015</b>
<i>04 avril – départementale doublette</i>
<i>02 mai– promotion triplète mixte</i>
<i>19 septembre – promotion doublette</i>

## CLUB DE L'AGE D'OR

### Récapitulatif des activités 2014 :

- Assemblée générale avec galette des rois
- Age tendre et têtes de bois
- Théâtre à Maillot
- Après-midi loto avec goûter
- Journée publicitaire à Bry sur Marne
- Une croisière sur la Seine
- Une journée à Joinville en Haute-Marne
- Repas de fin d'année qui a remporté un grand succès.



### Animations prévues en 2015:

- galette des rois
- les chansonniers
- Théâtre à Maillot
- Loto
- Repas



D'autres propositions seront faites en cours d'année. N'hésitez pas à venir nous rejoindre. Pour adhérer au club Mme LEMOT Christiane, Présidente au 01.64.00.75.62

Mme VAJOU Monique, Secrétaire au 01.64.00.75.90.

## MARCHE

Si vous avez envie de vous dégourdir les jambes vous pouvez rejoindre les marcheurs du samedi matin pour des balades sur Gouaix ou ses environs.

Pour tout renseignement contacter Dominique Courtois au 01 64 00 78 48.

## ART FLORAL



La section « Art Floral » du Foyer Rural vous présente les bouquets réalisés en 2014.



Pour tout renseignement contactez  
Mme Jocelyne Millard  
58, rue Saint Vincent  
77114 Gouaix 01 64 00 70 16

Calendrier de nos prochains bouquets :  
20janvier - 17 février - 10 mars - 03 avril - 19 mai -16 juin

## LA DANSE, LA GYM ET LE STEP



Vous pouvez vous inscrire, et, nous rejoindre en tant que bénévole pour les activités en cours d'année.

Nous vous souhaitons une très bonne année 2015.

Renseignements auprès de Madame RONY Monique au 01.64.00.76.23 ou au 06.27.62.09.38

Lieu	Jours	Section	Horaires
<b>COURS avec FABIENNE</b>			
Gymnase	Lundi	Gym maternelle et primaire	16h00 à 17h00
Gymnase	Lundi	Gym seniors	17h30 à 18h30
Foyer rural	Lundi	STEP adultes	20h30 à 21h30
Foyer rural	Mercredi	Gym adultes	19h30 à 20h30
<b>COURS avec DANIELE</b>			
Foyer rural	Lundi	ZUMBA Ce2 – cm1 – cm2	17h00 à 18h00
Foyer rural	Mardi	ZUMBA Ados	18h00 à 19h00
Foyer rural	Mardi	ZUMBA Grande section maternelle – cp – ce1	17h00 à 18h00
Foyer rural	Mardi	ZUMBA adultes	20h00 à 21h30
Foyer rural	Jeudi	ZUMBA adultes	20h00 à 21h30

### Photos du Gala Juin 2014



Le Gala de fin d'année sera le 21 JUIN 2015

## CLUB DE TIR

Cette année 2014 arrivant à son terme, arrive l'heure du bilan qui est dans l'ensemble très positif.

- La journée porte ouverte organisée à l'occasion du 14 juillet 1789 a été un franc succès. Confirmant l'intérêt porté à cette discipline olympique qu'est le tir sur cible.

- Le ball-trap a été comme à son habitude une journée qui a tenu toutes ses promesses quant aux nombres et à la qualité de ces participants.

- Plusieurs licenciés, cette année, ont prêté main forte pour la mise en place et le tir du feu d'artifice, qui s'est épanoui dans notre beau ciel étoilé du 15 août.

- Le club a organisé avec le concours de plusieurs de ces membres une petite exposition d'armes de la guerre 1914/1918 à l'occasion de la célébration du 11 novembre 1918

- Le nombre de licenciés et adhérents est en hausse ainsi que celui des deuxièmes clubs. Ce qui est une bonne chose en soit.

Un fait que nous déplorons : nous n'avons que trop peu de licenciées ou adhérentes. Alors mesdames nous serons très heureux de vous recevoir et vous guider dans cette disciplines qu'est le tir sur cible ou vous ferez des merveilles à n'en pas douter.

Enfin, pour terminer, un nouveau Bureau a été élu : Mr NGUYËN en étant le nouveau président, Mr GANDOIN président sortant, devenant 1<sup>er</sup> vice-président.

Le club de tir de FLAMBOIN/GOUAIX, ses adhérents et licenciés, le bureau ainsi que son président vous souhaite en cette fin d'année 2014 bonheurs et prospérités pour la nouvelle année 2015

Le président du club de tir de FLAMBOIN / GOUAIX  
Jacques NGUYËN

## DES MOTS ET DES COULEURS DANS LA RUE



Depuis 2013, vous connaissez l'évènement, La semaine culturelle Des Mots et Des Couleurs Dans la Rue qui fête l'arrivée du printemps autour du printemps des poètes, de la semaine de francophonie et du carnaval.



Dorénavant, découvrez l'Association organisatrice de cet évènement, qui vous invitera ponctuellement à vivre et fêter

toutes formes d'expression artistique.

Des Mots et des Couleurs dans la Rue vous a présenté le 21 décembre dernier, Le jour le plus court, vous découvrirez prochainement, le programme complet de la semaine culturelle qui se déroulera **du 14 au 22 mars 2015**

## BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque du village peut se vanter d'être un lieu de vie intergénérationnel,



Un lundi sur deux, ce sont les plus jeunes qui sont accueillis lors des rendez-vous bébés lecteurs, les petits non encore scolarisés accompagnés

de leur maman ou nounou ont ces jours-là rendez-vous avec les livres, mais pas seulement, ils y découvrent également de jolis tapis narratifs, des kamishibais et parfois même des instruments de musique et marionnettes, tout cela grâce au partenariat mis en place avec la médiathèque départementale de Seine et Marne et le Conseil Général.



Les mercredis de 16h à 18h, les jeudis de 15h45 à 18h et les samedis de 10h à 12h sont des permanences tous public. Le mercredi matin, ce sont les enfants de l'école maternelle qui attendent non sans une certaine

impatience, Christine, qui vient lire des histoires et prêter des livres à ramener à la maison ; les mardis et vendredis les classes de l'école primaire se déplacent jusqu'à la bibliothèque.

En ce début d'année, une exposition prêtée par les archives départementales sur la grande guerre vous sera présentée.

N'hésitez pas à nous rendre visite, vous serez accueilli par Christine, Florence, Corine, Tamara ou Nicole, à bientôt !



## BALADINS ET COMPAGNIE

Les Baladins et Compagnie...

Baladins et compagnie est la section Théâtre/cirque pour enfants de l'association du Foyer Rural. Elle compte cette année 23 inscrits.



Elle permet aux enfants de 4 à 12 ans de s'exprimer devant un public par le biais de scénette, de cirque et d'expression corporelle, deux réalisations ont déjà été menées à bien depuis la rentrée de septembre, « Le drôle de rêve de maman » un travail sur le thème de l'eau qui sera repris pour la représentation de fin d'année et « La mission de Noël » spectacle en

faveur de l'opération de la croix rouge de Provins, 1 enfant, 1 jouet.

Le spectacle de fin d'année aura lieu le vendredi 26 juin.



C'est Christine VOISIN qui mène cette petite troupe dans la bonne humeur.

Pour tous renseignements :  
<http://Baladins.unblog.fr/>

## LE SAC A HISTOIRES

**Des histoires et des contes, des contes et des histoires, tout ce qui compte, c'est de les trouver tout au long de l'année dans :**

Pour la 8ème année notre association aura le plaisir de se déplacer dans les RAM, haltes garderies, crèches, Écoles maternelle ou élémentaire, mairies, Médiathèques, bibliothèques, festivals... afin de proposer de nombreux contes d'ici ou histoires d'ailleurs.

Mais également :

Au foyer rural de Gouaix, le 2ème mardi du mois pour **Les TOUT-PETITS RenDez-Vous** « Pectacles de marionnettes » et ateliers créatifs pour enfants jusqu'à 3 ans

Vacances scolaires de février, avril et Toussaint 2015, **Conte & marionnettes / Contes & Gourmandises en Fimo**. Stages organisés en collaboration avec la communauté de communes Bassée-Montois.

Du 14 au 22 mars dans notre village pour participer à la 3ème édition du festival culturel :

**Des mots et des couleurs dans la rue**

En Juin, **Rallye Conte en Pyjama**

Un grand rallye, ponctué de contes et d'énigmes à résoudre emmènera, petits et grands, à la découverte d'un village de notre canton de la Bassée.

Après Gouaix, Chalmaison et Balloy, un autre joli village sera à l'honneur pour cette édition 2015.

Et pour terminer cette année 2015, nous aurons le plaisir de **CONTER NOËL** dans toute la Seine et Marne.

**De jolis moments que nous vous invitons à consommer sans modération.**

Tous les détails en vous connectant sur le :

**[www.lesacahistoires.unblog.fr](http://www.lesacahistoires.unblog.fr)**



## RAM

Le Relais parents assistant(e)s maternel(le)s est un espace d'échange et de rencontre ouvert aux assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s, aux parents et aux enfants. La responsabilité du lieu est assurée par une animatrice garante de cette charte d'accueil qui repose sur les valeurs suivantes : le respect, la neutralité, le partage et la bienveillance.



L'accompagnement des familles et des assistantes maternelles se fait par :

### 1- L'ECOUTE ET LE SOUTIEN.

Le Relais est un espace de communication qui propose son aide au travers d'une écoute personnalisée :

- en coordonnant l'offre et la demande dans la recherche d'un mode d'accueil,
- en encourageant les parents, premiers éducateurs de leurs enfants, à formuler leurs attentes qui doivent être entendues,
- en permettant et favorisant la libre expression des questionnements et la réflexion active autour de l'accueil et de l'éveil de l'enfant. Son bien-être devant rester au centre des préoccupations,
- en proposant une médiation dans la résolution des difficultés rencontrées.

L'espace se doit d'être convivial et neutre afin que tous puissent communiquer librement dans le respect de chacun. La confidentialité des propos doit être garantie.

### 2- L'ACCUEIL

Le Relais est un espace de jeu et d'animation collective permettant l'accueil :

- des enfants qui font leurs premiers pas vers la socialisation avec une découverte, ainsi en douceur,

de la vie en collectivité. Le lieu doit être adapté aux besoins de chaque âge et favoriser le respect du rythme de chacun. Les jeux sont mis à la libre disposition des enfants et les activités leur sont proposées sous le regard attentif et bienveillant des adultes qui encouragent et valorisent leurs acquisitions,

- des assistantes maternelles qui peuvent y partager leur expérience éducative. Les ateliers d'éveil sont l'occasion pour eux d'observer l'enfant et de réfléchir afin d'adapter leur pratique professionnelle. Le relais permet aux adultes d'adopter une attitude active en lien avec ce qui se vit, d'échanger, de découvrir et de sortir ainsi de l'isolement,
- des parents employeurs qui peuvent participer à ces temps d'échange privilégiés avec leur(s) enfants.



### 3- L'INFORMATION ET L'ORIENTATION

Des permanences administratives sont mises en place pour une information des usagers sur leurs droits et devoirs.

Une orientation vers des partenaires ou des instances compétentes est indispensable car la parole des animatrices n'a pas valeur de loi.

En associant différents partenaires : parents, assistantes maternelles et professionnels de la petite enfance, le RAM crée du lien autour de l'accueil de l'enfant.

Jours et heures des permanences téléphoniques :  
Mercredi et vendredi de 14h à 17h au 01 60 58 15 64  
E-mail : [rampetitpas@wanadoo.fr](mailto:rampetitpas@wanadoo.fr)



## FOYER RURAL DE GOUAIX

FOYER AFFILIÉ A: F.R.77 - F.N.F.R. - ET A LA F.N.S.M.R

SIÈGE SOCIAL :  
MAIRIE - 77114 GOUAIX

Le 4 et 5 Octobre 2014, le Foyer Rural de Gouaix, aidé de différentes associations, et surtout avec la participation de la Ligue contre le Cancer du sein de Melun et du Réseau OPERA de Provins, ont organisé une grande manifestation afin de récolter des dons qui ont été entièrement reversés à cette cause. Des stands d'information, des brochures et des dépliants pour la prévention et le traitement de cette maladie étaient à disposition.

Pour cette occasion, le gymnase de Gouaix s'est vu décoré par les dessins, collages, fresque de tous les enfants de l'école primaire du village. Ainsi que d'un gigantesque nœud rose qui a été réalisé entièrement par leurs soins.

L'A.G.RE.NA.BA, Réserve Naturelle de la Bassée, a gracieusement organisé une sortie marche découverte sur Neuvry.

Des bénévoles du foyer rural de Gouaix et de Chalautre la Petite ont fabriqué et vendu des objets (tableaux, plateaux, vases,...), des bouquets de fleurs naturelles, des confections en tissus ainsi que de la porcelaine décorée spécialement d'un ruban rose pour cette occasion.

Des stands de jeux gratuits axés sur le football ont été installés sur l'ancien stade.

Des maquillages furent proposés aux enfants.

Un petit clin d'œil à nos élèves de CM2 de l'école primaire de Gouaix, qui ont interprété à la nuit tombée leurs chansons.

Une grande Marche nocturne regroupant pas moins de 242 personnes fut organisée sur deux parcours (4 et 9Km). Une boisson chaude a été offerte à tous nos participants, finissant cette soirée avec douceur et convivialité.

Pour le dimanche un lâcher de 200 ballons. Une initiation et démonstration de « Zumba » a été proposé par Danièle.

Une tombola fut organisée sur ces deux jours avec pas moins de soixante lots à distribuer dont une micro chaîne.

Un bénéfice de 1126 euros a pu être récolté sur ce week-end grâce à la mobilisation de tous.

Nous tenons à remercier les bénévoles qui ont permis de mettre en place cette manifestation, ainsi que toutes les personnes qui se sont déplacées pour apporter soutien et aide à celle-ci. Un grand merci pour votre généreuse participation.



F.R77 Foyers Ruraux 77, F.N.F.R Fédération Nationale des Foyers Ruraux,  
CNFR. Confédération Nationale des Foyers Ruraux

SIRET : 784 944 696 000 11

APE : 913 E

Impression Foyer Rural



Action financée par le conseil  
général de Seine et Marne



## LES BOUCHONS DE L'ESPOIR

### Ne jetez plus vos bouchons en plastique Portez les à la mairie de GOUAIX

La collecte de bouchons permet le financement des équipements coûteux et la mobilisation de l'opinion publique à la cause du handicap.

#### COLLECTER LES BOUCHONS : UNE DOUBLE BONNE ACTION

Le plastique n'étant pas biodégradable, en ne le jetant pas, vous participez à la sauvegarde de l'environnement et vous favorisez son recyclage.

**Une** tonne de bouchons recyclés, ce sont **trois** tonnes de pétrole économisées (source APME Association of Plastics Manufacturers in Europe)

L'association à laquelle vous remettez vos bouchons récolte l'argent pour ses actions d'aide aux personnes handicapées.

Les bouchons ne sont pas fabriqués avec le même plastique que les bouteilles et ils ne peuvent être traités ensemble. En séparant ces deux éléments, vous favorisez les possibilités de recyclage.

L'association Les Clays Handisport, pour son opération : "**LES BOUCHONS DE L'ESPOIR**" collecte tous les bouchons en plastique dur **sans les cartons.**

Ils permettent de financer, pour les personnes handicapées des matériels pour la pratique de sports adaptés.



Ouvriront la salle du Foyer pour la saison  
2015/2016.

Notre salle des fêtes se transformera pour un  
soir en scène de théâtre.

Les Scènes Rurales sont à la fois une  
programmation artistique et une philosophie:  
l'aventure humaine et culturelle du spectacle  
vivant au plus près des Seine-et-marnais.

Les Scènes Rurales vous proposent: Théâtre,  
arts de la parole, danse, marionnettes, clowns.  
Des spectacles inédits pour tous.

Avec le soutien de la Communauté de  
Communes Bassée-Montois, du Conseil Général  
de Seine et Marne, et avec le concours de la  
Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île  
de France, du Ministère de la Culture et de la  
Communication, et du Conseil Régional d' Île de  
France.

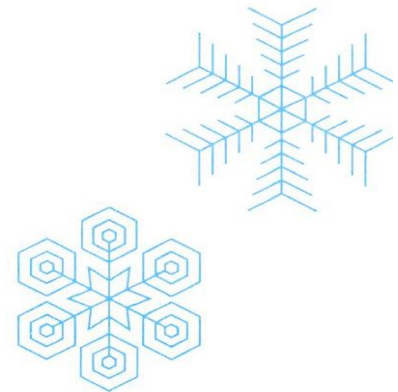


# VOTRE COMPTEUR CRAINT LE FROID. HABILLEZ-LE POUR L'HIVER !



## LE GEL EST L'ENNEMI DE VOTRE COMPTEUR D'EAU ET DE VOS CANALISATIONS.

Chaque année, avec le retour des basses températures, l'eau se transforme en glace et peut entraîner la casse des tuyaux et du compteur d'eau. Vous pouvez être privé d'eau, des fuites importantes sont possibles et des frais de réparation conséquents seront alors à votre charge. Le compteur d'eau est en effet sous votre responsabilité, que vous soyez propriétaire ou locataire.



### Pour éviter ces désagréments, des mesures simples suffisent :



#### Si votre compteur est situé dans un regard enterré à l'extérieur et non protégé contre le froid :

calfeutrez-le, ainsi que les tuyaux exposés, avec des plaques de polystyrène ou un sac en plastique rempli de polystyrène fermé hermétiquement à placer autour du compteur.

Des protections adaptées, compteur et tuyaux, sont également disponibles dans les magasins de bricolage. Il faut éviter les matériaux absorbant l'humidité comme par exemple la laine de verre et le papier qui risqueraient de geler l'installation.



Si votre compteur et vos canalisations sont situés à l'intérieur de votre logement dans un local non chauffé, entourez vos canalisations, avec une gaine isolante. Si vous disposez d'un chauffage dans cette pièce, ne le coupez jamais complètement.

**Si le froid persiste, nous vous conseillons de laisser couler un mince filet d'eau dans les conduits pour les empêcher de geler.**



Si vous partez longtemps de chez vous : mettez votre chauffage en mode «hors gel» et vidangez votre installation. Vous devez vous assurer qu'il ne reste plus d'eau dans vos canalisations pour éviter qu'elles ne soient cassées par le gel.



Retrouvez plus de conseils sur [www.lyonnaise-des-eaux.fr](http://www.lyonnaise-des-eaux.fr)



Mâj 15 déc.2014

## Aménagement numérique

### KIT DE COMMUNICATION A L'USAGE DES COMMUNES

#### INFORMATIONS AUX PARTICULIERS

---

##### Les débits des administrés par communes :

France Très haut Débit a mis à disposition des internautes un site Web « l'observatoire du THD » qui indique la répartition des débits par commune.

<http://observatoire.francethd.fr/>

##### Les services aux particuliers de Sem@for77, le réseau de collecte départemental en fibre optique, pour les très bas débits <512kbits/s :

Tout foyer non éligible à l'ADSL (< 512 Kbit/s) peut faire une demande de raccordement auprès d'un Fournisseur d'Accès Internet (FAI) utilisant le réseau Sem@for77, Sem@for77 vérifiera :

- Si le débit est bien inférieur à 512 kbits/s,
- Si une solution Wimax n'est pas disponible sur le lieu de l'abonné,
- Et dans ce cas commandera à un prestataire l'installation d'une antenne satellite (qui sera prise en charge financièrement par Sem@for77), mais l'abonnement et les frais de mise en service resteront à la charge de l'abonné.

**Attention : la vérification de l'éligibilité en contactant le numéro Cristal doit absolument être faite préalablement à l'installation de l'antenne pour que la prise en charge des frais soit possible.**



APPEL NON SURTAXE

<http://www.semafor77.fr/particuliers>

##### Les problèmes avec les fournisseurs d'accès internet :

En cas de problèmes avec un FAI, les consommateurs disposent d'un site les renseignant sur les démarches à entreprendre (site d'information de l'ARCEP à destination des consommateurs de télécoms)

<http://www.telecom-infoconso.fr/>

<http://www.telecom-infoconso.fr/j-ai-un-differend-avec-mon-operateur-les-voies-de-recours-possibles/>

L'AVICCA (Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel) propose également une page web pour renseigner les particuliers :

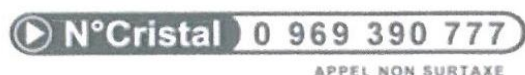
<http://www.avicca.org/Mauvais-debit-internet-a-qui-s.html>

## RESEAU WIMAX/HYPERLAN

---

Wimax/Hyperlan sont 2 technologies de réseaux télécoms sans fils à portée d'environ 4-5 km maximum. Les abonnés doivent faire installer une antenne sur leur toit (rectangulaire et discrète, pas comme pour le satellite).

Construit en partie par le Département initialement, et par Sem@for77 pour l'autre partie, il permet de disposer de 2Mbits/s pour les particuliers et 4 Mbits/s pour les entreprises. A ce jour Seine-et-Marne Numérique (SMN) et Sem@for77 sont en réflexion sur la modernisation de ce réseau en réalisant des évolutions de débits pour répondre à l'objectif de 10Mbits/s pour tous d'ici 2022. Le réseau Wimax est exploité et commercialisé par Sem@for77 pour le compte de SMN. Pour toute information d'éligibilité :



## DOCUMENTATION SUR LES TECHNOLOGIES TELECOMS

---

### Fiches pédagogiques :

Fiches de synthèse présentant les différentes technologies de communication électronique, le fonctionnement des réseaux, les infrastructures d'accueil du Point d'Appui National – Aménagement Numérique des Territoires :

<http://www.ant.developpement-durable.gouv.fr/fiches-pedagogiques-r13.html>

Guide à l'usage des élus :

[http://arcep.fr/uploads/tx\\_gspublication/guide-fibre-collectivites-juillet2011.pdf](http://arcep.fr/uploads/tx_gspublication/guide-fibre-collectivites-juillet2011.pdf)

## LE SYNDICAT SEINE-ET-MARNE NUMERIQUE

---

Toutes les informations sur le syndicat : <http://www.seine-et-marne-numerique.fr/>

Et notamment sur les EPCI adhérents : <http://www.seine-et-marne-numerique.fr/epci>

## Contacts

**Jean-Claude JEGOUDEZ**, vice-président la Communauté de communes Bassée-Montois en charge de l'aménagement numérique

06 11 85 61 90

[jean-claude.jegoudez@wanadoo.fr](mailto:jean-claude.jegoudez@wanadoo.fr)

**Eric TORPIER**, vice-président de la Communauté de communes du Provinois en charge de l'aménagement numérique

06 64 04 17 39

[eric.torpier@renault.com](mailto:eric.torpier@renault.com)

**François-Xavier de LARMINAT**

06 81 03 00 91

[fx.delarminat@cc-du-provinois.fr](mailto:fx.delarminat@cc-du-provinois.fr)



France  
Très Haut Débit  
REPUBLIQUE FRANCAISE

SEINE & MARNE  
LE DÉPARTEMENT



île de France

SEM@FOR 77

## Le bilan de santé

### Faites le point aujourd'hui pour votre santé de demain

**Cela est possible en passant un bilan de santé dans l'un des deux centres d'examens de santé de notre département**

#### Pourquoi passer un bilan de santé ?

Car c'est un moment privilégié au cours duquel est fait le point sur l'état de santé de chacun, mais aussi pour prévenir de certaines maladies et pour bénéficier de conseils en santé.

#### Qui peut en bénéficier ?

Les assurés sociaux, les bénéficiaires de l'Aide Médicale Etat ainsi que les membres de leur famille âgés de 7 ans ou plus.

#### En quoi cela consiste ? (1)

Ce bilan comprend des examens systématiques tels que la prise de sang et l'analyse d'urines, un examen bucco-dentaire et un examen médical

Ce bilan peut être complété par des examens complémentaires en fonction de l'âge et des facteurs de risques de chacun comme un contrôle de l'audition, de la vue et de la fonction respiratoire, un électrocardiogramme, des dosages biologiques supplémentaires, un frottis cervico-vaginale pour les femmes non suivies et qui le souhaitent

#### Combien coûte un bilan de santé ?

Le bilan de santé est **gratuit** et peut être réalisé **tous les 5 ans**.

#### Vous souhaitez prendre rendez-vous... c'est simple...

il suffit de téléphoner à l'un des 2 centres d'examen de santé:

<b>DAMMARIE-Lès-LYS</b>	<b>MEAUX</b>
590C, rue des frère Thibault -Zac du Clos du Saint Louis	Zone Industrielle Nord – 3, rue Jehan de Brie
tél : 01 60 56 52 90	tél: 01 60 09 25 38

(1) *Aucun soin ou prescription n'est réalisé au centre d'examen de santé. Si un suivi médical est nécessaire, la consultation chez le médecin traitant est prise en charge par l'Assurance Maladie.*

## PARTIR EN EUROPE L'ESPRIT TRANQUILLE

Vous-même, ou votre enfant, partez en vacances en Europe, dans un État de l'Union européenne (UE), dans l'Espace économique européen (EEE) ou en Suisse ?

**Avant votre départ, procurez-vous la carte européenne d'assurance maladie (CEAM).** Elle vous permettra d'attester de vos droits à l'assurance maladie et de bénéficier d'une prise en charge sur place de vos soins médicaux, selon la législation et les formalités en vigueur dans le pays de séjour.

### Préparez votre départ

Au moins 15 jours avant votre départ, demandez votre carte européenne d'assurance maladie à votre CPAM. **Vous pouvez la commander directement par internet à partir de votre compte ameli ou sur nos nouvelles bornes en libre-service dans nos accueils grâce à votre carte Vitale. Ce sont les deux solutions les plus rapides.**

La CEAM est valable un an. Elle est individuelle et nominative. Chaque membre de votre famille doit avoir la sienne, y compris les enfants de moins de 16 ans. Aucun document n'est à fournir lors de votre demande.

### Votre départ est imminent

Si votre départ a lieu dans moins de 15 jours, faites également votre commande en ligne à partir de votre compte ameli ou sur nos nouvelles bornes multiservices dans nos accueils ; dans ce cas-là vous pourrez éditer également un certificat provisoire de remplacement, valable trois mois. Il atteste de vos droits à l'Assurance Maladie et vous pourrez l'utiliser dans les mêmes conditions que la CEAM.

### En cas de soins médicaux pendant votre séjour

Pour attester de vos droits à l'Assurance Maladie, présentez votre CEAM ou votre certificat provisoire de remplacement. Vous bénéficierez de la prise en charge de vos soins

médicaux selon la législation et les formalités en vigueur dans le pays de séjour :

- soit vous n'avez pas à faire l'avance des frais médicaux ;
- soit vous devez faire l'avance des frais médicaux et vous vous faites rembourser sur place par l'organisme de sécurité sociale de votre lieu de séjour.

### Vous avez réglé des frais médicaux sur place

Vous avez eu besoin de soins médicaux pendant votre séjour et vous avez dû les régler sur place car vous n'aviez pas votre CEAM, ou vous avez fait l'avance des frais médicaux et vous n'avez pas demandé leur remboursement sur place, ou vous avez fait appel à la médecine privée.

Pour chacune de ces situations, vous pourrez éventuellement être remboursé à votre retour en France.

Pensez à conserver les factures acquittées et les justificatifs de paiement et adressez-les à votre caisse d'Assurance Maladie, accompagnés du formulaire « Soins reçus à », disponible sur [ameli.fr](http://ameli.fr).

Vous serez remboursé sur la base des tarifs en vigueur de la sécurité sociale française et dans la limite des dépenses engagées.

Pour plus d'informations, connectez-vous sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)





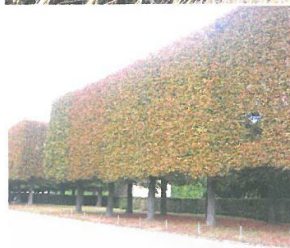
# ACTUALITÉS PHYTO

N°58 - Octobre 2014

Île-de-France

## SOMMAIRE

Actualité Ecophyto	1
Actualité réglementaire	3
Actualité technique	3



## Actualité Ecophyto



### Ecophytotic

EcophytoPIC est un portail sur la protection intégrée des cultures, qui a pour objet de sensibiliser les professionnels du secteur agricole au sujet de la protection intégrée des cultures et ainsi de faire évoluer les pratiques vers une réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Constitué d'une plateforme transversale et de plateformes filière, ce portail aborde non seulement les méthodes de lutte en protection des cultures mais également les notions de surveillance, les outils d'aide à la décision, la formation, l'innovation et la recherche et, enfin et surtout, la notion d'approche système. Il est de plus un point de référence sur la réglementation et les impacts des pratiques.

Afin de mieux répondre aux attentes, un questionnaire est proposé en ligne sur la page d'accueil à l'adresse suivante : <http://agriculture.gouv.fr/Presentation-d-Eco-phytoPIC>

### Plantes couvre-sol

Le rendez-vous Ecophyto sur l'utilisation de plantes couvre-sol a suscité un vif intérêt de la part des collectivités. Plus de trente participants se sont rendus à Saint-Fargeau-Ponthierry (77) le 25 septembre 2014, à la rencontre des intervenants que la Fredon avait invités pour l'occasion.

Dans un premier temps, c'est Madame Lucie Le Chaudelec, directrice de la division des études végétales (SSTV-DEV) de Paris, qui est venue faire part du retour d'expérience de la ville. L'utilisation des plantes couvrantes a été testée et expérimentée en vue de répondre à plusieurs objectifs. Le premier d'entre eux était de réduire les temps d'entretien, et notamment ceux passés au désherbage des pieds d'arbres ou espaces d'accompagnement de voirie. Les objectifs sous-jacents sont de générer une économie financière, d'apporter une végétalisation plus présente et diversifiée en ville (amélioration du cadre de vie), mais aussi de protéger et d'entretenir la santé des arbres.

Il ressort des différentes modalités testées (semis, utilisation de tapis fleuris et plantations en godets notamment) des résultats mitigés, voire décevants sur les expérimentations mises en place. Néanmoins, les participants ont pu en tirer plusieurs enseignements. Les habitants de la ville de Paris disposent de très peu d'espaces verts par habitant, et hormis les grands parcs, les petits espaces verts ne sont pas toujours bien considérés ou tout simplement perçus. Le piétinement des pieds d'arbres ou des dépôts sauvages ont grandement influencé les résultats négatifs des expérimentations. Cela a permis de mettre en évidence ou de rappeler que chaque espace doit être étudié au cas par cas avant de songer à mettre en place une expérimentation ou une solution de végétalisation. Dans tous les cas, une protection des pieds d'arbres (piquets et grillage sur une hauteur de 40 à 60 cm) doit être mise en place pour favoriser l'implantation des couvre-sols durant au moins deux à trois ans, ce qu'a confirmé Monsieur Schadegg, technicien en aménagements paysagers de la ville de Massy. Un paillage ou une toile de paillage doit également être mis en place de

Directrice de la publication : Marion ZALAY  
 Rédaction : Bertrand HUGUET - Adrien JEAN  
 Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France / Service régional de l'alimentation  
 18, avenue Carnot 94234 CACHAN CEDEX  
 tél : 01-41-24-18-00 fax : 01-41-24-18-32 mël : sral.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr

façon quasi systématique.

Les conclusions tirées de ce premier volet d'expérimentation par la ville de Paris sont que l'utilisation de plantes couvre-sol ne permet pas un réel gain de temps. Les déchets s'accumulant dans les herbes hautes, l'accessibilité limitée aux pieds d'arbres à cause des protections, la nécessité d'un désherbage pour réguler les adventices qui sans quoi prennent le dessus, la délimitation des contours des pieds d'arbres pour éviter que les plantes n'en sortent, sont autant de facteurs qui ont induit un bilan dans l'ensemble plutôt négatif. La ville de Paris ne considère toutefois pas ce résultat comme un échec, et rappelle que la communication est indispensable, tant pour mettre en place des expérimentations de ce type que pour faire accepter plus de végétation en ville. Les meilleures plantes couvre-sol restent les plantes spontanées.



*Tapis de plantes couvre-sol en face de la gare de Saint-Fargeau (photo Fredon)*

Certains points positifs sont ressortis. Sur les pieds d'arbres, les couvre-sols permettent :

- de favoriser l'aération du substrat,
- d'améliorer la porosité du sol et donc la pénétration de l'eau dans le sol,
- d'éviter la dégradation du pied d'arbre avec les débroussailluses,
- d'éviter l'érosion des talus.

Ces conclusions ne sont évidemment pas toutes transposables à d'autres communes ou à tous les pieds d'arbres du fait du contexte très particulier de l'étude. En plus de la fréquentation plus ou moins importante des lieux, le choix des plantes est très important et doit être raisonné par rapport au type de sol en place (richesse, compaction...) et aux conditions abiotiques (humidité, ensoleillement – ombre à éviter). Dans tous les cas, il est préférable de laisser un sol pauvre qui va limiter la pousse d'adventices au départ.

Monsieur Van de Bor, responsable de la gestion environnementale du PNR du Gâtinais, conseille les collectivités et dresse un autre constat du fait d'un contexte d'utilisation des plantes couvre-sol différent. L'expérience acquise depuis plusieurs années sur les communes du PNR conforte les collectivités à dominante rurale dans l'utilisation de ces plantes. L'alternative à l'utilisation d'herbicides est de végétaliser tant que faire se peut, dans la limite de capacité d'entretien des agents. A partir des illustrations exposées (trottoirs enherbés, pieds de murs fleuris), les participants ont réagi en mettant en avant des accessibilités limitées

sur les aménagements. Cela a permis de mettre en évidence le fait que cette solution pouvait être utilisée sur des aménagements anciens, qui ne peuvent être rénovés, et qui posent des soucis de gestion. Sur ces aménagements qui ne répondent de toute façon pas aux normes d'accessibilité, l'utilisation de plantes couvre-sol reste la meilleure alternative, en attendant un réaménagement.

Une distinction est faite entre couvert végétal (gazon ou plantes spontanées) et plantes couvre-sol. Le couvert végétal présente l'avantage de pouvoir être géré simplement, à la mesure des objectifs fixés d'une fauche annuelle à 15 tontes estivales. Il s'agit là encore de favoriser un enherbement naturel et spontané, première solution à envisager par les communes. L'utilisation de plantes couvre-sol horticoles remplit en plus une fonction de fleurissement, et/ou une fonction de communication. Un fleurissement alternatif vivace, composé par exemple de graminées horticoles, doit permettre une transition plus aisée vers une végétation spontanée qui bien souvent reprend le dessus.

Monsieur Schadegg a apporté un témoignage encore différent à partir de son expérience à la ville de Massy. Dans cette commune qui présente des caractéristiques à mi-chemin entre Paris et les communes du PNR, l'utilisation de plantes couvre-sol est un concept bien approprié. Différents petits espaces auparavant engazonnés qui demandaient beaucoup de temps de tonte ont été plantés de différentes essences de plantes. La palette de plantes que l'on peut utiliser est très large, mais voici quelques espèces qui ont été citées positivement ou peuvent procurer de bons résultats :

- le *Géranium macrorrhizum* semble avoir un franc succès,
- les lierres terrestres fonctionnent aussi assez bien et notamment la variété Algerian Bellecour utilisée à Massy,
- les céraistes,
- certains *Sédum*
- *Glechoma hederacea*, *Ciste florentinus tramontane*, *Campanula muralis*, *Lysimachia nummularia*, *Iberis sempervirens*, *Chamaemelum nobile 'Treneague'*, *Asarum europaeum*.

Il convient toutefois de ne pas planter trop de variétés différentes sur un espace, car cela conduirait à l'appauvrissement des variétés implantées au profit de l'espèce la plus « rustique ». Dans la mesure du possible, il convient de mettre en place plusieurs essais de variétés sur les pieds d'arbres d'une rue de la ville, et de choisir par exemple 10 variétés à tester sur 10 pieds d'arbres. De cette façon les risques pris sont limités au périmètre de l'expérimentation et cela permet d'être fixé sur les variétés les plus adaptées au contexte local. En considérant ce facteur « localité », le PNR a établi une liste de plantes qu'il ne faut pas implanter sur son territoire, en raison du potentiel envahissant de ces plantes.

Il est intéressant de noter que tous les intervenants ont incité les participants à réaliser leurs propres expériences, et que même en tenant compte des erreurs ou échecs auxquels d'autres auront fait face, il leur sera probablement indispensable d'accepter l'erreur avant de trouver la bonne solution.

Une fois le temps de discussion passé, les participants ont été invités à faire partie d'un convoi organisé par la ville de Saint-Fargeau-Ponthierry, afin de se rendre sur différents sites aménagés avec des plantes couvre-sol.



*Haie mixte avec arbustes et plantes couvre-sol aux abords de l'école (photo Fredon)*

## Gestion écologique des cimetières

Le dernier rendez-vous Ecophyto de la Fredon s'est déroulé le 9 octobre et a réuni près de 100 personnes au cimetière de Fontainebleau.

Dans un premier temps, M. Champault de la ville de Fontainebleau a présenté les actions menées pour la gestion du cimetière. Le cimetière est principalement ancien, avec une partie plus récente implantée dans une surface engazonnée. Des parties du cimetière sont en friches avec de l'écopâturage mis en place en saison. Des ruches sont également installées dans une petite parcelle. Un columbarium a été implanté au milieu d'arbres et de parcelles en fauche tardive et seuls les abords des chemins menant à ce columbarium sont tondu fréquemment. Dans le cimetière de façon générale, de nombreux petits espaces et anfractuosités ont été comblés par du mortier, de façon à empêcher les adventives de se développer. C'est le cas notamment des caniveaux bordant les allées principales : les interstices entre les pavés ont été curés, puis cimentés. Ce principe a également été mis en œuvre sur des espaces inter tombes. L'imperméabilisation des surfaces peut toutefois à grande échelle poser des problèmes d'évacuation des eaux pluviales, ou d'érosion. Le cimetière est implanté sur un sol sableux et la végétation implantée notamment sur les talus permet de limiter l'érosion. Le cimetière est actuellement géré sans produits phytopharmaceutiques et des suivis de biodiversité sont effectués par l'association Seine-et-Marne Environnement, ce qui a fait l'objet de la présentation suivante, assurée par M. Larrègle.

M. Larrègle a présenté à la fois les mesures et supports de biodiversité que l'on peut mettre en place, comme par exemple des prairies en fauches tardives, l'aménagement de zones refuges ou d'abris pour les animaux et insectes. Sur le cimetière de Fontainebleau, les résultats des relevés ont été présentés avec notamment la présence d'espèces rares. Un rappel a été fait en signalant que ces espèces rares ne devaient pas être les seules à être mises en avant, et que toute biodiversité, y compris dans le cimetière, était support à l'éducation.

M. Macret de la ville de Courbevoie accompagné de M. Marié de la société de MO Sol Paysage sont ensuite venus présenter le cimetière-parc de Courbevoie. Il s'agit d'un projet «pharaonique» de réaménagement d'un ancien cimetière, implanté au cœur d'un quartier résidentiel composé d'immeubles pour la plupart. La commune a pris le parti de réaménager le cimetière et de lui donner un second usage, celui d'un parc. La base organisationnelle des lieux est restée la même mais l'aménagement a été complètement repensé : écoulement des eaux, implantation des arbres dans le cimetière, utilisation de matériaux imperméables sur les parois des caveaux de façon à ce que les racines n'y pénètrent pas... La ville et la société ont pris la décision d'utiliser principalement des essences horticoles.

La ville de Paris a également fait part de ses expériences sur la végétalisation de cimetières. La ville a mis en place des essais de végétalisation sur des allées de largeur variables, avec des espèces végétales variées. La conclusion semble orienter les résultats vers une végétalisation à préférer sur les allées principales, larges, faciles d'accès aux matériels d'entretien. Cette végétalisation constituée de graminées est implantée sur des revêtements portant, évitant le tassement et permettant une accessibilité tant aux personnes à mobilité réduite qu'aux engins lourds. La végétalisation des allées secondaires n'a pas été complètement efficace : végétation difficile à planter ou à gérer, végétation parfois haute (luzerne ou micro-trèfle), dégradation lors de fossoyage.



*Engazonnage des stabilisés et sols nus (photo commune de Fontainebleau)*

Les témoignages montrent que l'implication des élus et des directeurs techniques et financiers est une condition indispensable à la réussite de la mise en place du zéro phyto, dans les cimetières comme dans l'ensemble d'une commune. Cela passe également par un décloisonnement entre les différents services (propreté-voirie-espaces verts).

Pour en savoir plus sur ces deux thématiques et celles des précédents rendez vous Ecophyto de la Fredon, vous pouvez contacter :  
Vivien Poquet - 01 56 30 00 24  
environnement@fredonidf.com

## Actualité réglementaire

### Végétaux importés

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2014, 4 nouveaux végétaux entrent dans la liste des végétaux soumis à contrôle phytosanitaire à l'importation. Il s'agit :

- des feuilles de manioc (*Manihot sp*),
- des feuilles d'herbes à paddy (*Limnophyla sp*),
- des feuilles de coriandre longue (*Eryngium sp*),
- des fruits de piments (*Capsicum sp*).

Ces produits doivent désormais être accompagnés d'un certificat phytosanitaire d'origine (CPO), dressé par les services phytosanitaires du pays d'origine, et doivent être obligatoirement présentés à une visite au postes frontaliers du SIVEP (service d'inspections vétérinaires et phytosanitaires aux frontières).

### Redevance pour pollution diffuse

Deux textes réglementaires du ministère de l'Ecologie relatifs à la redevance pour pollutions diffuses sont parus au Journal officiel du 8/10/2014. Les deux textes entrent en vigueur le 1er janvier 2015. La redevance pour pollutions diffuses, instituée par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, vise à limiter l'usage des pesticides et lutter contre la contamination des eaux. Elle est due par les personnes qui achètent un produit phytopharmaceutique ou une semence traitée au moyen d'un tel produit, et est collectée via les distributeurs de ces produits et semences.

Un décret élargit l'assiette de la redevance à l'ensemble des substances classées cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR) de catégorie 2 (effet CMR suspecté) et un arrêté actualise en conséquence la liste des substances concernées et effectue la mise à jour annuelle nécessaire pour tenir compte des évolutions de classement des substances, des éventuels retraits du marché et des nouvelles autorisations.

Le décret simplifie les modalités de déclaration des éléments nécessaires au calcul de la redevance en substituant la transmission du registre des ventes à celle du bilan annuel des ventes, afin d'éviter une double transmission des données issues de ce registre. Il étend à l'ensemble des distributeurs de semences traitées les dispositions existantes en matière de déclaration et de tenue de registre des ventes.

Pour en savoir plus :  
[redevance.phyto.developpement-durable.gouv.fr](http://redevance.phyto.developpement-durable.gouv.fr)

### Révision biocides

Le règlement communautaire 1062/2014 du 4 août 2014 (JOUE du 10/10/2014) établit les règles du ré-examen eu-

ropéen des substances actives biocides existantes. Cela va permettre l'approbation ou non de ces substances par rapport aux critères d'évaluation. Celles qui ne seront pas défendues seront retirées.

Il s'agit d'une procédure voisine de celle qui a été mise en place pour les substances phytosanitaires à la fin des années 90 - début des années 2000.

## Actualité technique

### Divers Organismes Nuisibles Réglementés

#### *Drosophila suzukii*

On connaît les dégâts importants provoqués par ce ravageur sur les fraises, framboises, cerises... dans la plupart des régions (dont l'Ile-de-France). Cette année, la drosophile est également particulièrement signalée dans des vignobles en Bourgogne, en Alsace et dans le Bordelais notamment.

#### Sharka

Le *Plum pox virus*, virus responsable de la sharka s'attaque aux abricotiers, pêchers ou encore pruniers. Les chercheurs de l'INRA viennent d'identifier une nouvelle souche en Russie qui peut s'attaquer au cerisier.

Pour en savoir plus :  
<http://www.spe.inra.fr/Toutes-les-actualites/nouvelle-souche-du-virus-de-la-Sharka>

#### Capricornes asiatiques

De nouveaux foyers ont été découverts récemment dans des pays voisins (source bulletin OEPP du mois d'août).

En Italie au mois de juin, c'est *Anaplophora chinensis* qui a été découvert en Toscane lors d'une prospection officielle. Des foyers avaient déjà été signalés en Lombardie et dans la région de Rome.

En Suisse, à Marly dans le canton de Fribourg, *Anaplophora glabripennis* a été détecté au moins de juillet de manière fortuite sur une vingtaine d'arbres le long d'une route et dans un jardin privé. Le nombre très élevé d'individus (plus de 160 adultes) laisse envisager une implantation d'au moins 5-6 ans. Le lieu se situe à proximité d'une ancienne zone industrielle qui était utilisée pour le stockage de pierres importées et du bois d'emballage. Un site voisin avait déjà été découvert infesté en 2011.

En Ile-de-France, ces deux capricornes font l'objet d'une surveillance des zones les plus à risque : sites de stockage de pierres importées de Chine, déchetteries, zones portuaires, aires d'autoroute... Pour 2014, une quarantaine de sites a fait l'objet d'inspections par la Fredon.

#### *Xylosandrus crassiusculus*

Première détection en France, dans les Alpes-Maritimes du scolyte de quarantaine *Xylosandrus crassiusculus*. Le département de la santé des forêts a réalisé une fiche d'information sur ce ravageur.

[Voir la fiche.](#)

**Nématodes *Globodera***

La première variété de pomme de terre résistante à la fois aux nématodes *Globodera rostochiensis* et *Globodera pallida* a été inscrite cette année au catalogue français. Il s'agit de Stronga, une variété demi-hâtive destinée à la frite industrielle, proposée par le Comité Nord plants et les Ets Demazières. Jusqu'ici il existait plusieurs variétés résistantes à l'espèce *rostochiensis* et une seule (Lledher) pour *pallida*.

**Chancre coloré du platane**

Le chancre coloré est une maladie liée au champignon *Ceratocystis fimbriata f.sp. platani*. Ce parasite spécifique du platane est originaire d'Amérique du Nord où il a été identifié en 1929 aux Etats-Unis. Il a été probablement introduit en Europe lors des opérations militaires de la seconde guerre mondiale via des caisses en bois d'armement américain.

En 2014, un nouveau foyer a été découvert en Aquitaine sur le territoire de la commune d'Arcachon. Il était présent déjà dans cette région avec deux foyers en Lot-et-Garonne (un en 2007 et l'autre en 2010). Cet organisme touche pour l'instant uniquement la moitié sud de la France, la région PACA jusqu'à un front avancé en région Rhône-Alpes de Lyon jusqu'à Bourg-en-Bresse et Chambéry, mais aussi en Corse, en Midi-Pyrénées (depuis 2005 dans les départements de la Haute-Garonne, du Tarn, du Tarn-et-Garonne et de l'Aveyron), et surtout en Languedoc-Roussillon (depuis 2004 avec de nombreux foyers le long du canal du Midi entre Castelnaudary et Agde).

En région PACA, on estime qu'il a déjà détruit plus de 50 000 arbres à raison de 2000 à 3000 par an ces dernières années.

**Ralstonia solanacearum**

Dans le cadre de notre plan de surveillance annuel, la bactérie *Ralstonia solanacearum*, responsable de la pourriture brune de la pomme de terre, vient d'être détectée dans la rivière la Mauldre (département des Yvelines) en deux points différents : Epône et Aulnay-sur-Mauldre. C'est le second cours d'eau de la région contaminé par cette bactérie, après la rivière Essonne (première détection en 1995 et régulièrement depuis dans l'eau et sur des morelles).

Cette bactérie est très préjudiciable à la pomme de terre. Elle ne présente aucun risque pour la santé humaine. Les rejets de stations d'épuration sont souvent à l'origine des contaminations. La morelle douce-amère en bordure de rivière constitue une excellente plante hôte. La biologie et les symptômes provoqués sont présentés dans une fiche sur notre site internet.

[Voir la fiche.](#)

La conséquence de cette détection est notamment l'interdiction qui sera faite par arrêté d'irriguer les cultures de

pommes de terre et autres solanacées (tomates) à partir de l'eau de la rivière. D'autres prélèvements seront effectués l'année prochaine pour vérifier la contamination ou non des affluents de la Mauldre.

**Résistance botrytis**

Les résultats des plans de surveillance nationaux de la résistance aux fongicides du champignon *Botrytis cinerea* sur tomate, fraise et vigne sont disponibles. Ce suivi fait partie du suivi des effets non intentionnels des produits phytosanitaires, dans le cadre de la surveillance biologique du territoire. Le tableau ci-dessous présente une synthèse des résultats.

Pour la tomate, il y a eu 6 échantillons testés en 2012 et 4 en 2013 (dont un d'Ile-de-France). La résistance aux anilinopyrimidines est la plus fréquente, avec des niveaux moyens. Celle aux dicarboximides est moins fréquente mais avec des taux pouvant être importants (2 sites à 100% de résistance dont celui d'Ile-de-France). La résistance aux trois autres familles est encore peu fréquente.

Pour la fraise, les fréquences de résistance sont plus importantes, et avec des niveaux plus élevés également, qui peuvent avoir une incidence sur l'efficacité de la protection dans les parcelles concernées.

Pour les deux cultures, les souches multi-résistantes restent heureusement rares.

**Résultats des analyses résistance botrytis**

Famille	échantillons avec résistance		fréquence moyenne souches résistantes	
	tomate	fraise	tomate	fraise
anilo-pyrimidines (ex : pyriméthanol)	7 / 10	5 / 5	28%	51%
carboximides ou SDHI (ex : boscalid)	1 / 10	5 / 5	2%	27 %
dicarboximides (ex : iprodione)	4 / 10	5 / 5	31%	45%
hydroxyanilides (ex : fenhexamid)	1 / 10	3 / 5	4%	19%
QoI (ex : pyraclostrobine)	1 / 10	5 / 5	3%	33%

Si vous souhaitez recevoir directement cette lettre d'information par mail, envoyez votre demande à l'adresse :

[ecophyto.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:ecophyto.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr)

Pour consultez les anciennes lettres :

<http://draaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Actualites-phyto-Ile-de-France>

# Communiqué

## Écrire à la CPAM de Seine-et-Marne

### Par courrier

Afin de faciliter vos démarches, la CPAM de Seine-et-Marne a mis en place une adresse unique. Aussi, pour que vos demandes soient bien réceptionnées, vous devez adresser toutes vos correspondances à la seule adresse suivante :

**CPAM DE SEINE-ET-MARNE**  
**77605 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 03**

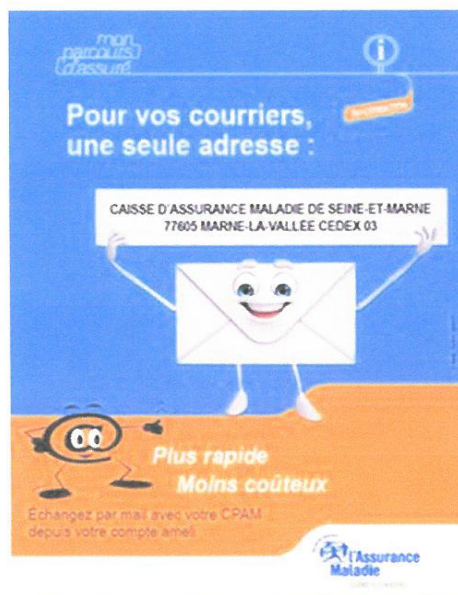
### Par mail

Pour échanger par mail avec votre caisse d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne, vous devez ouvrir votre compte personnel sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr).

- Renseignez votre adresse mail dans la rubrique « mon profil » de votre compte ameli.
- Cochez « oui » pour autoriser la CPAM à vous adresser des informations par mail.
- N'oubliez pas de valider votre adresse mail après réception du mail de confirmation.

Plus rapide, facile et gratuit, la CPAM accuse réception de toute demande et répond dans les cinq jours sur votre messagerie sécurisée intégrée au compte.

En savoir + : [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)



Caisse d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne - service communication – Décembre 2014  
Contact presse : [communication@cpam-melun.cnamts.fr](mailto:communication@cpam-melun.cnamts.fr)

## LES ASSOCIATIONS

<u>NOM</u>	<u>RESPONSABLE</u>	<u>ADRESSE</u>	<u>COORDONNÉES TELEPHONIQUES</u>
AGRENABA	Maison de la réserve	1 rue de l'Eglise	01.64.00.06.23 <a href="mailto:agrenaba@wanadoo.fr">agrenaba@wanadoo.fr</a>
ASSOCIATION DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DE FLAMBOIN-GOUAIX	BRULLÉ Eric	33 rue du Château	01.64.60.80.39
ATTELAGE DE LA BASSEE	SÉBASTIEN Christophe	6 rue du Château	01.64.60.80.87
LES BOULISTES DE GOUAIX	Président : GERMONT Mickael  Vice-président : MIRAT Bruno	14 Rue saint-Vincent	06.99.02.06.64
CLUB DE L AGE D OR	LEMOT Christiane	2 ruelle de la Vierge	01.64.00.75.62
CLUB DE TIR	NGUYÈN Jacques	10 bis rue Saint-Vincent	09 60 46 61 34
LES COPAINS D'ABORD	CHAPEL Pascal	6 impasse des Lilas	01.64.60.81.78
FOYER RURAL	RONY Monique	2 rue des Fossés au Midi	01.64.00.76.23
➤ ART FLORAL	MILLARD Jocelyne		01.64.00.70.16
➤ ATELIER ARTISTIQUE	RUFIN Floriane		01.60.67.17.34
➤ BALADINS ET COMPAGNIE	VOISIN Christine		06.33.23.16.02
➤ DANSE, GYM, STEP, ZUMBA	RONY Monique	2 rue des Fossés au Midi	01.64.00.76.23
➤ BIBLIOTHEQUE	VOISIN Christine		01.64.60.82.12 ou 06.33.23.16.02 <a href="mailto:bibgouaix77@laposte.net">bibgouaix77@laposte.net</a>
GENERATION GAUVOIS	GARCIA Michel	1 chemin de la Forêt	01.64.60.80.61
SYNDICAT DE CHASSE	LAUVERGNE Jean-Claude	15 rue Saint-Vincent	01.64.60.87.70
LE SAC A HISTOIRES	VISINTAINER Nathalie	108 avenue de la Gare	06.87.51.75.36 <a href="mailto:lesacahistoires@orange.fr">lesacahistoires@orange.fr</a> <a href="http://baladins.umblo.fr">baladins.umblo.fr</a>
TI'GOUAIX	LAMOTHE Frédéric	11 route d'Hermé à Everly	06.76.46.51.30